

Ordre du jour de la réunion publique du Conseil d'administration

Le 24 septembre 2026 à 12 h (HE)

En ligne sur Zoom

POINT	SUJET	PAGE	MESURE À PRENDRE
1. Questions préliminaires/ouverture de la réunion/approbation de l'ordre du jour/conflits d'intérêts			
1.1	Ouverture (R. McHugh, présidente) – 12 h Mot d'ouverture	–	–
1.2	Conflits d'intérêts (R. McHugh, présidente) – 12 h 05 Les membres du Comité d'administration doivent déclarer s'ils (si elles) ont des conflits d'intérêts concernant les points de l'ordre du jour.	–	–
1.3	Approbation de l'ordre du jour (R. McHugh, présidente) – 12 h 05 Les membres du Conseil d'administration approuvent l'ordre du jour tel quel ou tel que modifié en cas d'ajouts ou de suppressions. PROPOSITION : Il est résolu que l'ordre du jour de la réunion soit approuvé tel quel.	–	À des fins de décision
2. Approbation du procès-verbal (R. McHugh, présidente) – 12 h 10			
2.1	PROPOSITION : Il est résolu que le procès-verbal de la réunion du 4 juin 2026 soit approuvé. Documents : Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 4 juin 2026	3	À des fins de décision
3. Rapports des comités et autres rapports (présentation par diverses personnes) – 12 h 15			
	Objectif – Les comités du CABAMC jouent un rôle essentiel dans les initiatives réglementaires du CABAMC. Chaque comité a une fonction unique, laquelle est décrite dans les rapports. Le Conseil d'administration reçoit régulièrement des rapports de chaque comité afin d'examiner les recommandations qui lui sont présentées de temps à autre aux fins d'approbation et afin de s'acquitter de ses obligations fiduciaires en matière de surveillance. Intrant – Rapports des comités (énumérés ci-dessous) Extrant – Examen par le Conseil d'administration des rapports et des recommandations pour information et adoption. Prochaine étape – Les comités produiront des rapports de manière continue afin de faire avancer les initiatives de gouvernance et de réglementation du CABAMC.		

Rapports des comités :			
1.	Comité d'enquête (V. Rees, avocate générale, réglementation professionnelle)	6	À titre informatif
2.	Comité de discipline (<i>Aucun rapport, ne s'est pas réuni</i>)	-	
3.	Comité d'inscription (Jen Slabodkin, directrice de l'inscription et de l'éducation)	8	
4.	Comité de gouvernance (Tom Conway, président du Comité, rapport oral)	-	
5.	Comité de vérification et des risques (Sean Walker, directeur financier)	14	
	5a : États financiers du 30 juin 2026	16	
	5b : Note de service sur la conformité législative	24	
6.	Rapport du premier dirigeant (J. Strawczynski, premier dirigeant et registraire)	29	
	Plan d'activité 2026-2028 – mis à jour en septembre 2026		
4. Nominations des membres du Comité de discipline (Tom Conway) – 12 h 30			
4.1	[Une proposition pour les nominations au Comité de discipline sera présentée lors de la réunion.]	-	À des fins de décision
5. Autres affaires			
6.	Levée de la séance publique		À des fins de décision
Séance à huis clos – 12 h 35			

À titre informatif

1. Communications
 - [Infolettre du mois de juin](#)
 - [Infolettre du mois de juillet](#)
 - [Infolettre du mois d'août](#)
2. [Rapport sur la consommation](#)
3. [Plan d'activité de l'OPIIC](#)

Prochaines réunions – 2026

15 décembre 2026 – Réunion publique du Conseil d'administration (en mode virtuel)

**Procès-verbal
de la réunion publique
du Conseil d'administration
tenue sur Zoom
le 4 juin 2026
9 h (HE)**

MEMBRES DU CONSEIL

Ruth McHugh, présidente
Amber Batool
Iris Almeida-Côté
Tom Conway
Anne-Abigaïl Fils-Aimé
Steve Garland
Dennis Haszko
Scott Jolliffe

MEMBRES DU PERSONNEL

Juda Strawczynski, premier dirigeant et registraire
Jennifer Slabodkin, directrice de l'inscription et de l'éducation, registraire adjointe
Victoria Rees, avocate générale, Réglementation professionnelle
Sean Walker, directeur financier
Dana Dragomir, directrice des communications
Andrés Diaz, directeur des opérations
Anne-Thiphaine Camus, administratrice, Inscription et éducation
Emily Liang, coordonnatrice de l'inscription et des examens
Vicci Sakkas, coordinatrice administrative

ABSENTE :

Karima Bawa

1. **Questions préliminaires/ouverture de la réunion/approbation de l'ordre du jour/conflits d'intérêts**

La réunion est ouverte à 9 h 02 (HE).

La présidente du Conseil fait des remarques préliminaires et reconnaît que le CABAMC est l'organisme de réglementation fédéral des agent(e)s de brevets et des agent(e)s de marques de commerce établi sur le territoire que nous appelons le Canada, le territoire traditionnel et ancestral de nombreux peuples autochtones.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que l'ordre du jour de la réunion du 4 juin 2026 du Conseil d'administration du CABAMC soit adopté.

2. **Résolutions en bloc**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que les résolutions en bloc soient adoptées et que le procès-verbal de la réunion du 24 mars 2026 soit approuvé.

3. **Rapports des comités et autres rapports**

Victoria Rees résume oralement les rapports du Comité d'enquête et du Comité de discipline. Mark Pioro résume oralement le rapport du Comité d'inscription. Tom Conway résume oralement le rapport du Comité de gouvernance.

4. **Nominations des membres des comités**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que les personnes suivantes soient nommées de nouveau pour un mandat de deux ans au sein de leurs comités respectifs.

- i. Bob Plamondon (président), Maureen Rogers et Iris Almeida-Côté au Comité de vérification et des risques;**
- ii. Thomas G. Conway (président), Karima Bawa, Peter Cowan et Amber Batool au Comité de gouvernance;**
- iii. Kristin Dangerfield (présidente), Jean-Sébastien Brière, Pierre Cantin, Barb Murchie, Kiril (Liam) Grigoriev, Len Polsky, Karol Pawlina et Theresa (Terry) Jaenen au Comité d'enquête;**
- iv. Marcel Mongeon (président), Charles Boulakia, Benoit Yelle, Jean Whittow, Susan Boulter, Sam Lanctin et Raj Anand* au Comité de discipline. *Le mandat de M. Anand est reconduit jusqu'à ce que de nouvelles nominations soient faites au Comité de discipline. Son mandat prendra fin au plus tard le 31 décembre 2026.**
- v. Mark Pioro (président), Natalie de Paulsen, Hilary Rose, Heidi Jensen, Alessandro Colonnier et Craig Macmillan au Comité d'inscription.**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que Jonathan Auerbach soit nommé pour un mandat de deux ans au sein du Comité d'inscription.

5. **Responsabilité fiscale**

Droits de permis pour les années 2027 et 2028

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que le Conseil d'administration approuve les droits énoncés dans l'annexe 1 de l'appendice A, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2027, sous réserve que le Règlement administratif du CABAMC, rédigé en collaboration avec le ministère de la Justice, soit modifié avant l'entrée en vigueur de ces modifications.

Nomination des vérificateurs

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que le Conseil d'administration nomme le cabinet Doane Grant Thornton LLP à titre de vérificateur externe pour la vérification de fin d'exercice 2026 du CABAMC.

6. **Autres affaires**

Aucune autre question n'est soulevée.

7. **Levée de la séance publique**

Avec l'accord de tous les administrateurs et administratrices, la présidente lève la séance à 9 h 57 (HE).



Ruth McHugh

Présidente du Conseil d'administration

Procès-verbal approuvé le XX septembre 2026

Rapport du Comité d'enquête

DEST.	Conseil d'administration du CABAMC
EXP.	Kristin Dangerfield
DATE	18 août 2026
PÉRIODE VISÉE PAR LE RAPPORT	De juin à septembre 2026

Rôle et pouvoirs du Comité

L'article 37 de la *Loi sur le CABAMC* stipule que le Comité d'enquête doit mener, sur la base d'une plainte ou de son propre chef, une enquête sur la conduite et les actes de tout titulaire de permis à l'égard duquel il a des motifs raisonnables de croire qu'il a commis un manquement professionnel ou a fait preuve d'incompétence. Le Comité d'enquête décide d'ouvrir une enquête de son propre chef en fonction des renseignements qui lui sont transmis par le ou la registraire, ou examine les plaintes déposées par les plaignant(e)s qui lui sont transmises par le ou la registraire.

Il incombe au Comité d'évaluer si les résultats d'une enquête lui fournissent des motifs raisonnables de croire qu'une personne titulaire de permis a commis un manquement professionnel ou a fait preuve d'incompétence. En l'absence de telles preuves, le Comité doit rejeter la plainte. En présence de telles preuves, le Comité doit présenter une demande au Comité de discipline.

Composition du Comité

L'article 21 de la *Loi sur le CABAMC* et l'article 2 du Règlement stipulent que le Comité d'enquête et le Comité de discipline doivent tous deux être formés en majorité de membres non titulaires de permis. Avant la nomination des membres de chacun de ces comités, le Conseil a approuvé le mandat et les matrices des compétences qui énoncent les connaissances, les compétences, l'expérience et les qualités requises pour que les membres puissent accomplir leur travail dans l'intérêt public. Ces matrices des compétences ont été mises au point après que chaque comité a terminé sa formation et commencé son travail. Il revient au Comité de gouvernance et au Conseil d'administration de les peaufiner sur une base continue.

Pour la période 2026-2028, la composition du Comité d'enquête est la suivante :

C. Kristin Dangerfield, présidente – membre non titulaire de permis, Man.

Jean-Sébastien Brière – agent de brevets, Qc

Pierre Cantin – agent de brevets, Qc

Kiril (Liam) Grigoriev – membre non titulaire de permis, Ont.

Terry Jaenen – membre non titulaire de permis, Man.

Barbara Murchie – membre non titulaire de permis, Ont.

Karol Pawlina – agent de marques de commerce, Ont.

Len Polsky – membre non titulaire de permis, Alb.

Activités du Comité

Entre juin et août 2026, le Comité d'enquête a annulé la réunion qui devait avoir lieu le 16 juillet 2026 et a pris deux décisions par courriel les 22 et 27 juillet, conformément à l'article 63 de la *Loi sur le CABAMC*.

Le Comité a pris les décisions suivantes :

- i. Le Comité a déposé une nouvelle plainte visant un(e) agent(e) de marques de commerce titulaire d'un permis de catégorie 3 à la lumière de renseignements transmis au Comité par l'avocate générale, Réglementation professionnelle. Le Comité a décidé de lancer une enquête;
- ii. Le Comité a reçu de l'information concernant une nouvelle plainte déposée contre un(e) agent(e) de brevets titulaire d'un permis de catégorie 1 et a décidé de lancer une enquête.

La prochaine réunion du Comité se tiendra le 24 septembre 2026.

Le tout respectueusement soumis par



C. Kristin Dangerfield

Présidente du Comité d'enquête

Rapport du Comité d'inscription

DEST.	Conseil d'administration du CABAMC
EXP.	Mark Pioro, président, Comité d'inscription
DATE	24 septembre 2026
PÉRIODE VISÉE PAR LE RAPPORT	De juin à août 2026

Rôle et pouvoirs du Comité

Le Comité d'inscription aide le ou la registraire à administrer les exigences du Collège en matière de permis. Le Comité :

- établit les normes relatives aux examens de compétence et à l'évaluation des titulaires de permis;
- examine, à la demande des candidat(e)s ou des titulaires de permis, les décisions rendues par le ou la registraire en vertu du Règlement.

Composition du Comité

Avant la nomination des membres du Comité, le Conseil a approuvé le mandat et la matrice des compétences qui énoncent les connaissances, les compétences, l'expérience et les qualités requises pour que les membres puissent accomplir leur travail dans l'intérêt public. La matrice des compétences a été mise au point après que le Comité a terminé sa formation et commencé son travail. Il revient au Comité de gouvernance et au Conseil d'administration de la peaufiner au besoin.

Le mandat du Comité indique que celui-ci peut compter jusqu'à sept (7) membres, dont une majorité de membres non titulaires de permis qui remplissent autrement les conditions requises pour siéger au Comité selon ce qui est indiqué à l'article 3 du Règlement. L'article 3 du Règlement stipule que « le Comité chargé de l'administration des exigences relatives aux permis », ou le « Comité d'inscription » comme on l'appelle communément, doit remplir les conditions suivantes :

- a) il est composé de personnes physiques qui peuvent être révoquées selon la volonté du conseil;
- b) il ne comprend aucune personne physique qui est membre d'une association dont l'objectif principal consiste à représenter les intérêts de personnes qui donnent des conseils en matière de brevets ou de marques de commerce;
- c) il comprend un(e) représentant(e) du Bureau des brevets et du Bureau du registraire des marques de commerce;
- d) il est assujéti à une politique en matière de conflits d'intérêts établie par le conseil.

Le Comité d'inscription a entamé ses activités en 2021 alors qu'il comptait six (6) membres, soit deux (2) titulaires de permis et quatre (4) membres non titulaires de permis; en 2022, la composition du Comité a été élargie à sept (7) membres, soit trois (3) titulaires de permis et quatre (4) membres non titulaires de permis.

Pour la période 2026-2028, la composition du Comité est la suivante :

- Mark Pioro – président – membre non titulaire de permis, Ont.
- Jonathan Auerbach – agent de brevets et de marques de commerce, Qc
- Alessandro Colonnier – agent de brevets et de marques de commerce, Ont.
- Natalie de Paulsen – représentante de l'OPIC, membre non titulaire de permis, Bureau du Registraire des marques de commerce, Ont.
- Heidi Jensen – agente de marques de commerce, Ont.
- Craig Macmillan – représentant de l'OPIC, membre non titulaire de permis, Bureau des brevets, Ont.
- Hilary Rose – membre non titulaire de permis, Alb.

Administration des examens des connaissances théoriques au printemps 2026

Renseignements généraux : l'initiative sur les compétences du CABAMC

La vision du CABAMC consiste à donner au public l'accès à un bassin d'agent(e)s de brevets et d'agent(e)s de marques de commerce respecté(e)s mondialement pour leur compétence, leur sens de l'éthique et leurs connaissances à jour. Le Comité a mis l'accent sur cette vision en appuyant l'initiative pluriannuelle sur les compétences et en continuant de jouer un rôle dans l'administration des examens de compétence du CABAMC.

L'initiative stratégique pluriannuelle sur les compétences du CABAMC vise à moderniser les compétences des titulaires de permis ainsi que les exigences et processus liés à l'accès à la profession. Après avoir mis au point les profils de compétences techniques, qui établissent des normes claires pour les agent(e)s de brevets et de marques de commerce, le CABAMC a entamé l'examen et la reformulation des examens de compétence, en s'appuyant fortement sur les commentaires des membres de la profession en vue d'en améliorer le caractère défendable et équitable. Les nouveaux examens :

- servent à évaluer les compétences techniques;
- regroupent les examens des connaissances théoriques (pour l'évaluation des concepts de connaissances relatifs aux brevets et aux marques de commerce, selon ce qui est précisé dans le profil) et les examens des connaissances appliquées (pour l'évaluation de l'application des connaissances requises pour pratiquer en tant qu'agent(e)s de brevets ou de marques de commerce, selon ce qui est précisé dans le profil);
- sont plus transparents, équitables et défendables;
- permettent au CABAMC de déterminer adéquatement si les candidat(e)s font preuve du niveau de compétence minimum exigé des agent(e)s de niveau d'entrée.

En 2023, le Comité a adopté sa politique qui indique comment les notes de passage des nouveaux examens doivent être déterminées. Les nouvelles notes de passage (également appelées « normes de passage ») sont fondées sur des méthodes de normalisation défendables qui sont appropriées pour des examens de compétence professionnels aux enjeux élevés.

Les examens des connaissances théoriques du printemps 2026

À la suite des examens et d'un processus d'établissement des normes, le Comité a approuvé, lors de sa réunion du 8 juillet 2026, les notes de passage pour les différents examens des connaissances théoriques, à l'issue de l'examen du rapport sur la normalisation préparé et fourni par le consultant en psychométrie et d'une discussion solide. Le rapport :

- a fourni un aperçu du processus, où l'on décrit la méthode Angoff modifiée et sa mise en œuvre;
- a invité le Comité à examiner des renseignements importants (y compris une évaluation des résultats de la note de passage, le calcul de l'erreur type pour la note de passage, le calcul de fiabilité, des considérations pertinentes propres aux différents examens, ainsi que des considérations pertinentes propres à la normalisation).

Le 21 juillet 2026, le CABAMC a transmis aux candidat(e)s les résultats aux examens. Chaque candidat(e) a reçu un rapport de rendement comportant les renseignements suivants :

- les résultats généraux (compétences démontrées ou pas encore démontrées);
- les détails du rendement (supérieur à la norme, satisfait tout juste à la norme, approche la norme, inférieur à la norme);
- le rendement pour chaque domaine de connaissance (satisfait à la norme ou inférieur à celle-ci);
- une foire aux questions conçue pour clarifier les résultats.

Pour l'examen des connaissances théoriques sur les marques de commerce du printemps 2026 administré le 26 mai 2026, 24 des 33 candidat(e)s (73 %) ont démontré leur compétence. Pour l'examen des connaissances théoriques sur les brevets du printemps 2026, administré le 9 juin 2026, 15 candidat(e)s sur 16 (94 %) ont démontré leur compétence.

[Rapport sur l'examen des connaissances théoriques sur les marques de commerce du printemps 2026](#)

[Rapport sur l'examen des connaissances théoriques sur les brevets du printemps 2026](#)

Le Comité se réjouit de constater que l'établissement de normes claires pour la profession a amélioré la capacité des candidat(e)s à faire preuve de leurs compétences lors des examens des connaissances théoriques. Ces personnes ont par le fait même démontré qu'elles pouvaient passer les examens des connaissances appliquées, à la condition qu'elles satisfassent à l'exigence de formation de 24 mois à la date de ces examens.

L'examen des connaissances appliquées des agent(e)s de marques de commerce de 2026 a été administré les 9 et 10 septembre 2026 et l'examen des connaissances appliquées des agent(e)s de brevets de 2026 sera administré du 19 au 22 octobre 2026. Le Comité attend avec impatience de procéder à l'examen et à l'approbation des normes de passage pour les examens des connaissances appliquées

des agent(e)s de marques de commerce de 2026 lors de sa réunion en décembre 2026 et pour les examens des connaissances appliquées des agent(e)s de brevets de 2026 lors de sa réunion en janvier 2027.

Examen des spécifications des examens des connaissances appliquées et révisions

Lors de sa réunion du 8 juillet 2026, le Comité s'est penché sur les spécifications des examens des connaissances appliquées. Outre les analyses habituelles menées à la suite de chaque série d'examens administrés, des analyses portant sur l'ensemble de l'examen et sur ses éléments ont été effectuées pour les trois examens à l'aide de données relatives aux examens administrés en 2024 et en 2025. Des renseignements provenant de diverses sources, y compris des analyses statistiques, des données d'enquête tirées de Groupes consultatifs d'examen¹ (GCE) et de candidat(e)s, ainsi que des commentaires de personnes ayant corrigé les examens, ont été passés en revue et résumés par le consultant, puis communiqués au Comité.

L'examen de ces spécifications a permis au Comité d'évaluer l'équité et l'efficacité du cadre de l'examen des connaissances appliquées et de se pencher sur la possibilité d'apporter des améliorations à la lumière des données probantes.

Selon les renseignements fournis et examinés, le Comité n'a relevé aucune préoccupation systémique concernant les examens des connaissances appliquées.

Le Comité a relevé certaines améliorations à apporter, dont une modification du temps alloué et un changement à la pondération du contenu de la partie 2 de l'examen des connaissances appliquées des agent(e)s de brevets. Nous avons fourni une description de ces modifications ci-dessous.

1.1 Temps alloué : prévoir une période de quatre heures plutôt que trois heures

Le Comité a approuvé une augmentation du temps alloué à chaque composante, qui passera de trois heures à quatre heures. La modification s'appliquera aux examens administrés en 2026 et dans les années qui suivent.

1.1.1 Contexte historique pour la période de trois heures allouée auparavant

Le Comité d'inscription avait alloué au départ une période de trois heures pour chaque composante, à la lumière des politiques, lors de l'élaboration des nouveaux examens de compétence. À l'époque, le programme visait à prendre en compte plusieurs enjeux, comme l'utilisation responsable des ressources,

¹ Les Groupes consultatifs des examens sont nommés par le ou la registraire et sont composés d'agent(e)s détenant un permis de catégorie 1 ou 2 qui aident à préparer, à administrer et à corriger les examens.

le fardeau sur les candidat(e)s et l'objectif de recueillir des points de données adéquats pour une analyse et un rapport défendables. Une durée de 3 heures pour chaque composante semblait un paramètre opérationnel raisonnable. Les composantes de l'examen ont donc été conçues dans le but qu'elles soient achevées dans un délai de trois heures. Dans ce contexte, l'examen du temps alloué fait partie de l'évolution normale et de l'amélioration d'un programme d'évaluation lorsqu'on possède une plus grande expérience sur le plan opérationnel.

1.1.2 Examen de la période de trois heures auparavant allouée

Le Comité d'inscription a reçu des commentaires selon lesquels la période maximale de trois heures imposait aux candidat(e)s des contraintes de temps qui pourraient être améliorées. Le Comité d'inscription a pris en considération certaines approches pour atténuer cette pression, dont une option préparée par le personnel et un spécialiste de la psychométrie visant à concevoir chaque composante comme une évaluation de trois heures en l'administrant toutefois dans un délai de quatre heures. Le contenu, les attentes et le niveau de difficulté prévu demeurerait les mêmes; les candidat(e)s auraient simplement plus de temps pour répondre aux questions.

Les normes d'évaluation précisent que les limites de temps ne devraient pas nuire inutilement à la mesure du concept visé. L'augmentation du temps alloué, qui passe de trois heures à quatre heures, sans l'ajout de contenu supplémentaire, pourrait offrir plusieurs avantages sur les plans psychométrique et pratique, notamment :

- Un meilleur alignement avec le concept visé.
- De meilleures données probantes aux fins de l'évaluation.
- Une réduction de l'écart non lié au concept.
- Une amélioration de la qualité des réponses.
- Une harmonisation avec le comportement observé des candidat(e)s.

Plusieurs indicateurs soutenaient cette modification. Bon nombre de candidat(e)s semblent utiliser tout le temps alloué. Des personnes ayant corrigé l'examen ont parfois indiqué que certaines réponses semblaient incomplètes ou non achevées. Des candidat(e)s ayant répondu au sondage ont également fait mention de contraintes de temps.

1.2 Examen des connaissances appliquées des agent(e)s de brevets –

Pondération au contenu de la partie 2

Le Comité a approuvé des modifications à la pondération du contenu de la partie 2 de l'examen des connaissances appliquées des agent(e)s de brevets, qui s'appliqueront aux examens administrés en 2027 et dans les années qui suivent.

À l'heure actuelle, la pondération est répartie comme suit : 40 % au volet « Poursuite », 30 % au volet « Validité » et 30 % au volet « Contrefaçon ». À la lumière des renseignements examinés, des modifications à la pondération ont été proposées. Dans les examens administrés en 2027 et par la suite, la nouvelle

pondération sera répartie ainsi : 50 % au volet « Poursuite », 25 % au volet « Validité » et 25 % au volet « Contrefaçon ».

La modification proposée découle de divers facteurs, notamment le fait que la répartition proposée crée une structure plus claire : la composante A portera sur la poursuite, alors que la composante B s'attardera à la validité et à la contrefaçon. On s'attend également à ce que la nouvelle pondération simplifie l'élaboration et la correction, fournisse un cadre plus clair pour les candidat(e)s et reflète mieux l'importance relative de chaque volet relevée dans l'enquête de validation originale.

Cordialement,



Mark Pioro

Président du Comité d'inscription

Rapport du Comité de vérification et des risques

DEST.	Conseil d'administration du CABAMC
EXP.	Bob Plamondon
DATE	24 septembre 2026
PÉRIODE VISÉE PAR LE RAPPORT	De juin à septembre 2026

Rôle et pouvoirs du Comité

Le rôle du Comité de vérification et des risques consiste à aider le Conseil à remplir ses obligations fiduciaires et ses responsabilités de surveillance liées à la planification financière, au processus de vérification, à l'établissement de rapports financiers, au système de contrôles organisationnels et à la gestion des risques, et, le cas échéant, à formuler des recommandations au Conseil aux fins d'approbation.

Le Comité doit donner des conseils solides et fondés sur des principes afin de favoriser une confiance dans l'intégrité financière du Collège.

Activités du Comité

Depuis la dernière mise à jour donnée au Conseil d'administration en juin 2026, les membres du Comité se sont réunis le 11 août 2026.

Lors de la réunion, le Comité a fait ce qui suit :

1. Examiner le procès-verbal et le registre des mesures de la réunion du 15 mai 2026 du Comité.
2. Examiner le nouveau Cadre d'intervention aux cyberincidents et aux situations d'urgence (CICISU) présenté par le directeur des opérations.
3. Examiner la note sur les mises à jour relatives aux secteurs financiers du premier dirigeant et registraire et du directeur financier. Discuter de la province d'emploi, des recherches concernant le régime de soins de santé des employé(e)s au Québec et de la planification de la révision de la rémunération des employé(e)s.
4. Passer en revue les états financiers préparés à l'interne pour la période se terminant le 30 juin 2026 et les renseignements justificatifs, dont une comparaison entre le budget et les prévisions de fin d'exercice.
5. Recevoir la note de service sur la conformité législative et la liste de vérification du premier dirigeant et registraire et du directeur financier pour la fin du mois de juillet 2026.
6. Examiner de manière approfondie le nouveau registre des risques opérationnels et réglementaires et la carte de densité. Le registre a été mis à jour pour inclure les descriptions des risques résiduels et les classements.

7. Rencontrer le directeur financier à huis clos à la fin de la réunion.

De plus, la présidente du Conseil et le président du comité de vérification et des risques ont examiné et approuvé les dépenses du premier dirigeant et registraire, afin d'en vérifier le caractère raisonnable et l'exactitude.

Sujets d'intérêt pour les réunions à venir du Comité

- Examen des hypothèses et calculs budgétaires provisoires de 2027, y compris des projections de revenus et de dépenses.
- Examen de la note de service sur la conformité législative et de la liste de vérification du premier dirigeant et registraire et du directeur financier.
- Examen des plus récents rapports financiers internes dès qu'ils sont disponibles.
- Examen éventuel de toutes les modifications apportées aux politiques financières.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Robert Plamondon'.

Robert Plamondon

Président du Comité de vérification et des risques

Rapport

Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce Pour la période se terminant le 30 juin 2026



COLLEGE OF PATENT
AGENTS & TRADEMARK AGENTS

COLLÈGE DES AGENTS DE BREVETS ET
DES AGENTS DE MARQUES DE COMMERCE

Rapport rédigé par
Sean Walker, directeur financier

Rapport préparé le Août 12 2026

Confidentiel pour usage interne seulement

Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce

État de la situation financière

En date du 30 juin 2026

	TOTAL	
	EN DATE DU 30 JUIN 2026	EN DATE DU 30 JUIN 2025 (AP)
Actifs		
Actifs à court terme		
Espèces et quasi-espèces		
1011 Compte chèques RBC Banque Royale	141 823	171 508
1015 Compte d'épargne RBC Banque Royale	3 374 930	1 001 073
1500 GPC	2 018 393	3 022 411
Total des espèces et quasi-espèces	5 535 146 \$	4 194 991 \$
1400 Charges payées d'avance	63 186	46 612
Total des actifs à court terme	5 598 333 \$	4 241 603 \$
Actifs à long terme		
Immobilisations corporelles		
1600 Équipement informatique	15 461	14 042
1605 Équipement informatique – Amortissement cumulé	- 6 717	- 5 480
Total des immobilisations corporelles	8 744 \$	8 561 \$
Total de l'actif à long terme	8 744 \$	8 561 \$
Total des actifs	5 607 076 \$	4 250 165 \$
Passifs et capitaux propres		
Passifs		
Passif à court terme		
Total - Créiteurs	116 961 \$	116 481 \$
Carte de crédit	8 106 \$	10 093 \$
2050 TPS/TVH à payer (comptes débiteurs)	- 35 013	- 29 521
2150 Dettes salariales	8 775	3 949
Total du passif à court terme	98 830 \$	101 002 \$
Revenu différé		
2200 Revenu différé – Paiements reçus	412	
2210 Droits de cotisation au CABAMC reportés – catégorie 1	1 748 511	1 730 358
2211 Droits de cotisation au CABAMC reportés – catégorie 2	18 638	19 253
2213 Droits de cotisation au CABAMC reportés – catégorie 3	28 080	26 019
2214 Droits de cotisation au CABAMC reportés – catégorie 4	15 102	13 953
2250 Frais d'examen reportés	13 140	11 424
Total des revenus différés	1 823 884 \$	1 801 007 \$
Total du passif	1 922 714 \$	1 902 009 \$
Actifs nets		
Actifs nets affectés à l'interne	3 106 236	1 725 284
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	578 126	622 872
Total des actifs nets	3 684 362 \$	2 348 156 \$
Total du passif et des capitaux propres	5 607 076 \$	4 250 165 \$

Collège des agents de brevets et des agents de
marques de commerce
État des résultats d'exploitation
En date du 30 juin 2026

	TOTAL		
	EN DATE DU 30 JUIN 2026	EN DATE DU 30 JUIN 2025 (AP)	JANV. A JUIN 2026 (CUMUL ANNUEL)
REVENUS			
4000 Revenus associés à la cotisation des titulaires de permis			
4010 Cotisation des titulaires de permis de catégorie 1	292 070	288 011	1 748 511
4020 Droits de cotisation des agent(e)s de catégorie 2	3 106	3 209	18 638
4030 Droits de cotisation relatifs au permis de catégorie 3a	2 546	2 589	15 078
4031 Droits de cotisation relatifs au permis de catégorie 3b	2 124	2 051	13 089
4040 Droits de cotisation des agent(e)s inactif(ve)s de catégorie 4	2 524	2 340	15 103
Total 4000 Revenus associés aux droits de cotisation	302 371 \$	298 199 \$	1 810 418 \$
4052 Frais d'examen de compétence			
4051 Frais de l'examen des connaissances théoriques	5 475	8 568	37 960
Total 4052 Frais d'examen de compétence	5 475	8 568	37 960
4070 Revenus associés aux frais de demande	2 507	1 275	30 446
4060 Frais liés aux lettres et aux demandes de certificat		204	1 155
4075 Frais de praticiens étrangers	6 687	6 511	14 563
Total 4070 Revenus associés aux frais de demande	9 194 \$	7 990 \$	46 164 \$
REVENUS TOTAUX	317 040 \$	314 757 \$	1 894 542 \$

DÉPENSES

5500 Salaires et avantages sociaux			
5510 Salaires	87 293	75 094	501 894
5520 Salaires – Avantages sociaux	7 436	5 238	41 108
5530 Salaires – Régime de pensions du Canada	5 205	4 837	30 329
5535 Salaires – RQAP QC	201	227	1 074
5540 Salaires – Prestations d'assurance-emploi	894	694	8 905
5550 Dépenses - Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)	4 928	4 354	28 498
5560 Cotisation de l'employeur au fonds des services de santé/main-d'oeuvre - QC	446	380	3 319
5500 Salaires et avantages sociaux	106 404 \$	90 826 \$	615 127 \$
6005 Honoraires professionnels et frais de consultation			
6015 Frais de audit			- 450
6020 Frais de communication et de marketing	1 500	2 000	9 000
6025 Conception graphique	300	346	6 780
6030 Frais juridiques	23 825	30 467	144 996
6050 Frais professionnels - planification			15 000
6060 Frais de traduction	13 356	24 642	50 363
6210 Frais de consultation – Communications	953	1 732	8 710
6230 Frais de consultation – Ressources humaines	5 250		15 084
Total 6005 Honoraires professionnels et frais de consultation	45 184 \$	59 187 \$	249 483 \$
6200 Frais de technologie et de systèmes			
6270 Frais de consultation en TI – Réseau et questions générales	1 373	1 062	7 821
6280 Frais de consultation en TI – Systèmes de permis	6 120	12 000	41 025
6290 Frais de consultation en TI – Site Web	465	238	11 107
Total 6200 Frais de technologie et de systèmes	7 958 \$	13 300 \$	59 952 \$
6500 Frais de gouvernance du Conseil d'administration et des comités			

Collège des agents de brevets et des agents de
 marques de commerce
 État des résultats d'exploitation
 En date du 30 juin 2026

	TOTAL		
	EN DATE DU 30 JUIN 2026	EN DATE DU 30 JUIN 2025 (AP)	JANV. A JUIN 2026 (CUMUL ANNUEL)
6501 Dépenses du Conseil d'administration - réunions et déplacements			
6502 Conseil d'administration – Frais de réunion	6 731	10 445	7 487
6520 Conseil d'administration – Déplacements	4 050	9 705	7 998
6525 Conseil d'administration – Frais de repas	3 991	6 295	6 978
6530 Conseil d'administration – Frais de formation	1 093	1 149	6 405
Total 6501 Dépenses du Conseil d'administration	15 864 \$	27 594 \$	28 868 \$
6510 Conseil d'administration – Rémunération	15 675	22 850	59 750
6610 Comités – Rémunération des membres	5 025	12 425	43 025
Total 6500 Frais de gouvernance du Conseil d'administration et des comités	36 564 \$	62 869 \$	131 643 \$
6700 Frais d'inscription et d'examen			
6710 Frais de consultation – Gestion des admissions	54 400		143 600
6720 Groupe consultatif sur les examens – Rémunération	3 050	9 000	7 929
6730 Coûts du logiciel d'examen	4 086	5 211	16 248
Total 6700 Frais d'inscription et d'examen	61 536 \$	14 211 \$	167 777 \$
7010 Frais et intérêts bancaires	125	295	1 108
7020 Frais de traitement des cartes de crédit	605	664	72 259
Total 7010 Frais et intérêts bancaires	730 \$	959 \$	73 367 \$
7135 Assurances	3 457 \$	4 364 \$	24 998 \$
7205 Frais de bureau	2 695	3 331	23 001
7310 Frais liés aux déplacements et à la formation du personnel	10 949	7 517	22 685
8000 Amortissements	227	223	1 362
Total des Dépenses	275 704 \$	256 786 \$	1 369 396 \$
AUTRES REVENUS			
4220 Intérêts gagnés	18 520	8 347	52 981
Total des autres revenus	18 520 \$	8 347 \$	52 981 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES REVENUS PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	59 856 \$	66 317 \$	578 127 \$

Collège des agents de brevets et des agents de
 marques de commerce
 État des opérations
 1 janvier - 30 juin 2026

	ADMINISTRATION ET OPÉRATIONS	CONSEIL ET GOUVERNANCE	COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES	RÉGLEMENTATION – PLAINTES	RÉGLEMENTATION – INSCRIPTION	TOTAL
REVENUS						
4000 Revenus associés à la cotisation des titulaires de permis						
4010 Cotisation des titulaires de permis – catégorie 1	1 748 511					1 748 511
4020 Droits de cotisation des agent(e)s de catégorie 2	18 638					18 638
4030 Droits de cotisation relatifs au permis de catégorie 3a	15 078					15 078
4031 Droits de cotisation relatifs au permis de catégorie 3b	13 089					13 089
4040 Droits de cotisation des agent(e)s inactif(ve)s de catégorie 4	15 103					15 103
Total 4000 Revenus associés aux droits de cotisation	1 810 417 \$	\$	\$	\$	\$	1 810 418 \$
4052 Frais d'examen de compétence						
4051 Frais de l'examen des connaissances théoriques					37 960	37 960
Total 4050 Frais d'examen	\$	\$	\$	\$	37 960 \$	37 960 \$
4070 Revenus associés aux frais de demande	30 446					30 446
4060 Frais liés aux lettres et aux demandes de certificat	1 155					1 155
4075 Frais de praticiens étrangers	14 563					14 563
Total 4070 Revenu associé aux frais de demande	46 164 \$	\$	\$	\$	\$	46 164 \$
Total 4000 Revenu généré par la prestation des services et les droits de cotisation	1 856 581 \$	\$	\$	\$	37 960 \$	1 894 542 \$
DÉPENSES						
5500 Salaires et avantages sociaux	611 902 \$	3 225 \$	\$	\$	\$	615 127 \$
6005 Honoraires professionnels et frais de consultation						
6015 Frais de audit	- 450					- 450
6020 Frais de communication et de marketing			9 000			9 000
6025 Conception graphique			6 780			6 780
6030 Frais juridiques	162			141 619	3 215	144 996
6050 Frais professionnels - planification	15 000					15 000
6060 Frais de traduction			14 729	1 117	34 517	50 363
6210 Frais de consultation – Communications			7 198		1 512	8 711
6230 Frais de consultation – Ressources humaines	4 584	10 500				15 084
Total 6005 Honoraires professionnels et frais de consultation	19 296 \$	10 500 \$	37 707 \$	142 737 \$	39 244 \$	249 484 \$
6200 Frais de technologie et de systèmes						
6270 Frais de consultation en TI – Réseau et questions générales	7 821					7 821
6280 Frais de consultation en TI – Systèmes de permis	41 025					41 025
6290 Frais de consultation en TI – Site Web			11 107			11 107
Total 6200 Frais de technologie et de systèmes	48 846 \$	\$	11 107 \$	\$	\$	59 952 \$
6500 Frais de gouvernance du Conseil d'administration et des comités						
6501 Dépenses du Conseil d'administration						
6502 Conseil d'administration – Frais de réunion		7 487				7 487
6520 Conseil d'administration – Déplacements		7 998				7 998
6525 Conseil d'administration – Frais de repas		6 978				6 978
6530 Conseil d'administration – Frais de formation		6 405				6 405
Total 6501 Dépenses du Conseil d'administration	\$	28 868 \$	\$	\$	\$	28 868 \$
6510 Conseil d'administration – Rémunération		59 750				59 750
6610 Comités – Rémunération des membres		43 025				43 025
Total 6500 Frais de gouvernance du Conseil d'administration et des comités	\$	131 643 \$	\$	\$	\$	131 643 \$
6700 Frais d'inscription et d'examen						
6710 Frais de consultation – Gestion des admissions				400	143 200	143 600
6720 Programmes d'inscription – Rémunération des membres					7 929	7 929
6730 Coûts du logiciel d'examen					16 248	16 248
Total 6700 Frais d'inscription et d'examen	\$	\$	\$	400 \$	167 377 \$	167 777 \$
Total 7010 Frais et intérêts bancaires	73 367					73 367
7135 Assurances		24 998				24 998
Total 7205 Frais de bureau	21 811		1 190 \$			23 001
7310 Frais liés aux déplacements et à la formation du personnel	22 685					22 685
8000 Amortissements	1 362					1 362
Dépenses totales	799 267 \$	170 366 \$	50 004 \$	143 137 \$	206 621 \$	1 369 396 \$
AUTRES REVENUS						
4220 Intérêts gagnés	52 981					52 981
Total des autres revenus	52 981 \$	\$	\$	\$	\$	52 981 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES REVENUS PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	1 110 295 \$	- 170 366 \$	- 50 004 \$	- 143 137 \$	- 168 661 \$	578 126 \$

Collège des agents de brevets et des agents de
marques de commerce
État des flux de trésorerie
1 janvier - 30 juin 2026

	TOTAL
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	
Résultat net	578 127 \$
Ajustements pour réconcilier le résultat net et l'encaisse nette fournie par les activités d'exploitation :	
1400 Charges payées d'avance	- 35 428
1605 Équipement informatique – Amortissement cumulé	1 362
2000 Crédoiteurs	60 934
2025 Carte de crédit RBC (4816)	2 279
2026 Carte de crédit RBC (8522)	1 439
2010 Comptes fournisseurs à payer	- 23 980
2015 Charges à payer – Rémunération des comités et du groupe de travail sur l'inscription	- 54 865
2050 TVH/TPS à payer (comptes débiteurs)	- 35 013
2060 TPS/TVH – attente	31 923
2150 Dettes salariales	- 2 735
2200 Revenus différés – Paiements reçus	238
2210 Droits de cotisation au CABAMC reportés – catégorie 1	1 748 511
2211 Droits de cotisation au CABAMC reportés – catégorie 2	18 638
2213 Droits de cotisation au CABAMC reportés – catégorie 3	28 079
2214 Droits de cotisation au CABAMC reportés – catégorie 4	15 277
2250 Frais d'examen reportés	13 140
Total des ajustements pour réconcilier le résultat net et l'encaisse nette fournie par les activités d'exploitation :	1 769 799 \$
Encaisse nette fournie par les activités d'exploitation	2 347 926 \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS	
1600 Équipement informatique	- 2 056
Encaisse nette fournie par les activités d'investissement	- 2 056 \$
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE NETTE PENDANT LA PÉRIODE	2 345 870 \$
Encaisse au début de l'exercice	3 189 276
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	5 535 146 \$

Collège des agents de brevets et des agents de
marques de commerce
Comparaison entre le budget et les chiffres réels
1 janvier - 30 juin 2026

	TOTAL			
	EN DATE DU 30 AVRIL 2026	EN DATE DU 30 AVRIL 2025 (AP)	CHIFFRES RÉELS	% DU BUDGET
REVENUS				
4000 Revenus associés à la cotisation des titulaires de permis				
4010 Cotisations des titulaires de permis de catégorie 1	1 748 511	1 741 000	7 511	100.4%
4020 Droits de cotisations des agent(e)s de catégorie 2	18 638	21 400	- 2 762	87.1%
4030 Droits de cotisation relatifs au permis de catégorie 3a	15 078	15 000	78	100.5%
4031 Droits de cotisation relatifs au permis de catégorie 3b	13 089	10 000	3 089	130.9%
4040 Droits de cotisation des agent(e)s inactif(ve)s de catégorie 4	15 103	12 800	2 303	118.0%
Total 4000 Revenus associés aux droits de cotisation	1 810 417 \$	1 800 200 \$	10 217 \$	100.57%
4052 Frais d'examen de compétence				
4051 Frais de l'examen des connaissances théoriques	37 960	44 000	- 6 040	86.3 %
Total 4052 Frais d'examen de compétence	37 960 \$	44 000 \$	- 6 040 \$	86.3 %
4070 Revenus associés aux frais de demande	30 446	24 000	6 446	126.9 %
4060 Frais liés aux lettres et aux demandes de certificat	1 155	1 500	- 345	77.0 %
4075 Frais de praticiens étrangers	14 563	14 000	563	104.0 %
Total 4070 Revenus associés aux frais de demande	46 164 \$	39 500 \$	6 664 \$	116.9 %
REVENUS TOTAUX	1 894 541 \$	1 883 700 \$	10 841 \$	100.6 %
DÉPENSES				
5500 Salaires et avantages sociaux	615 127 \$	630 105 \$	- 14 978 \$	97.6 %
6005 Honoraires professionnels et frais de consultation				
6015 Frais de audit	- 450		- 450	0.0 %
6020 Frais de communication et de marketing	9 000	19 000	- 10 000	47.4 %
6025 Conception graphique	6 780	8 000	- 1 220	84.8 %
6030 Frais juridiques	144 996	185 400	- 40 404	78.2 %
6050 Frais professionnels - planification	15 000	7 500	7 500	200.0 %
6060 Frais de traduction	50 363	74 000	- 23 637	68.1 %
6210 Frais de consultation – Communications	8 710	6 000	2 710	145.2 %
6230 Frais de consultation – Ressources humaines	15 084	10 400	4 684	145.0 %
Total 6005 Honoraires professionnels et frais de consultation	249 483 \$	310 300 \$	- 60 817 \$	80.4 %
6200 Frais de technologie et de systèmes				
6270 Frais de consultation en TI – Réseau et questions générales	7 821	7 000	821	111.7 %
6280 Frais de consultation en TI – Systèmes de permis	41 025	52 000	- 10 975	78.9 %
6290 Frais de consultation en TI – Site Web	11 107	6 000	5 107	185.1 %
Total 6200 Frais de technologie et de systèmes	59 952 \$	65 000 \$	- 5 048 \$	92.2 %
6500 Frais de gouvernance du Conseil d'administration et des comités				
6501 Dépenses du Conseil d'administration - réunions et déplacements				
6502 Conseil d'administration – Frais de réunion	7 487	13 000	- 5 513	57.6 %
6520 Conseil d'administration – Déplacements	7 998	16 500	- 8 502	48.5 %
6525 Conseil d'administration – Frais de repas	6 978	9 500	- 2 522	73.5 %
6530 Conseil d'administration – Frais de formation	6 405	15 000	- 8 595	42.7 %
Total 6501 Dépenses du Conseil d'administration	28 868 \$	54 000 \$	- 25 132 \$	53.5 %
6510 Conseil d'administration – Rémunération	59 750	64 600	- 4 850	92.5 %
6610 Comités – Rémunération des membres	43 025	57 700	- 14 675	74.6 %
Total 6500 Frais de gouvernance du Conseil d'administration et des comités	131 643 \$	176 300 \$	- 44 657 \$	74.7 %
6700 Frais d'inscription et d'examen				
6710 Frais de consultation – Gestion des admissions	143 600	130 000	13 600	110.5 %

Collège des agents de brevets et des agents de
marques de commerce
Comparaison entre le budget et les chiffres réels
1 janvier - 30 juin 2026

	TOTAL			
	EN DATE DU 30 AVRIL 2026	EN DATE DU 30 AVRIL 2025 (AP)	CHIFFRES RÉELS	% DU BUDGET
6720 Groupe consultatif sur les examens – Rémunération	7 929	30 000	- 22 071	26.4 %
6730 Coûts du logiciel d'examen	16 248	31 000	- 14 752	52.4 %
Total 6700 Frais d'inscription et d'examen	167 777 \$	191 000 \$	- 23 223 \$	87.8 %
Total 7010 Frais et intérêts bancaires	73 367 \$	72 100 \$	1 267 \$	101.8 %
7135 Assurances	24 998 \$	28 600 \$	- 3 602 \$	87.4 %
7205 Frais de bureau	23 001 \$	20 800 \$	2 201	110.6 %
7310 Frais liés aux déplacements et à la formation du personnel				
6330 Formation du personnel	5 720	8 000	- 2 280	71.5 %
7320 Frais liés aux déplacements du personnel	14 544	24 000	- 9 456	60.6 %
7325 Repas et divertissement	2 421	3 000	- 579	80.7 %
7310 Frais liés aux déplacements et à la formation du personnel	22 685 \$	35 000 \$	- 12 315 \$	64.8 %
Dépenses totales	1 368 034 \$	1 529 205 \$	- 161 171 \$	89.5 %
RÉSULTAT NET D'EXPLOITATION	526 507 \$	354 495 \$	172 012 \$	148.5 %
AUTRES REVENUS				
4220 Intérêts gagnés	52 981	45 000	7 981	117.7 %
Total des autres revenus	52 981 \$	45 000 \$	7 981 \$	117.7 %
Autres dépenses				
7410 Dépenses imprévues		49 000	- 49 000	0.0 %
8000 Amortissements	1 362	2 000	- 638	68.1 %
Total des autres dépenses	1 362 \$	51 000 \$	- 49 638 \$	2.7 %
RÉSULTAT NET (AUTRES REVENUS)	51 619 \$	- 6 000 \$	57 619 \$	-860.3 %
EXCÉDENT (DÉFICIT) DES REVENUS PAR RAPPORT AUX DÉPENSES	578 126 \$	348 495 \$	229 631 \$	165.9 %

Note de service

DEST.	Comité de vérification et des risques, Conseil d'administration
EXP.	Juda Strawczynski, premier dirigeant et registraire Sean Walker, directeur financier
DATE	11 août 2026
OBJET	Note de service sur la conformité législative

La présente note de service est adressée au Comité de vérification et des risques et au Conseil d'administration du Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce (CABAMC) afin de fournir une mise à jour sur les exigences en matière de production de rapports sur la conformité législative et de versements que doit respecter le CABAMC.

TPS/TVH

Le CABAMC est tenu de produire des déclarations de TPS/TVH pour chaque trimestre avant la fin du mois suivant. La dernière déclaration pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2026 a été déposée auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) le 22 juillet 2026 et le remboursement de 35 013 \$ devrait être reçu le 31 juillet. La déclaration s'appliquant à la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2026 sera déposée d'ici le 31 octobre 2026.

Retenues sur la paie

Certaines personnes qui sont membres du personnel et du Conseil d'administration du CABAMC reçoivent une rémunération pour leur participation au Conseil. Par conséquent, le CABAMC est tenu de faire des retenues sur la paie pour les divers programmes du gouvernement fédéral. Ces programmes comprennent notamment le Régime de pensions du Canada (RPC), le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), le Régime des rentes du Québec (RRQ), l'assurance-emploi (AE) et l'impôt sur le revenu (ARC et Revenu Québec). Le CABAMC verse mensuellement ces montants obligatoires retenus à la source aux gouvernements. Les versements doivent être faits à l'ARC et à Revenu Québec au plus tard le quinzième (15^e) jour du mois suivant le versement de la paie au personnel. Le CABAMC est à jour en ce qui concerne le versement des retenues à la source à l'ARC et à Revenu Québec à la fin de juillet 2026. **(A)** De plus, nous travaillons actuellement à la modification des relevés RL-1 concernant les avantages imposables associés au régime d'assurance maladie pour les employé(e)s du Québec de 2021 à 2025.

Les feuillets T4 État de la rémunération payée ont été déposés auprès de l'ARC le 20 février. Le personnel et les membres du Conseil d'administration ont été avisés que les feuillets T4 sont accessibles dans le système de paie.

Les relevés RL-1 Revenus d'emploi et revenus divers ont été déposés auprès de Revenu Québec le 20 février. Le sommaire final et les paiements ont été soumis le 17 février.

Les feuillets T4A États du revenu de pension, de retraite, de rente ou d'autres sources pour plus d'une cinquantaine d'agent(e)s contractuel(le)s, de membres de comité et d'expert(e)s en la matière ont été déposés auprès de l'ARC et remis aux personnes concernées le 9 février.

Exigences fédérales en matière de déclarations annuelles auprès de l'ARC

Le CABAMC doit produire, auprès de l'ARC, une Déclaration de renseignements des organismes sans but lucratif (T1044) pour l'année 2025, dans les six mois suivant l'année se terminant le 31 décembre 2025, soit d'ici le 30 juin 2026. Le CABAMC n'étant pas une entité assujettie à l'impôt, l'impôt sur le revenu ne sera pas exigé, mais les déclarations doivent tout de même être soumises. La déclaration a

été envoyée à l'ARC le 28 avril.

Rapport annuel et états financiers vérifiés

Le CABAMC a terminé son rapport annuel et ses états financiers vérifiés pour l'année 2025. Le rapport annuel a été présenté au ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, conformément à l'article 25 de la *Loi sur le CABAMC*. Il a été déposé au Parlement le 1^{er} mai et publié sur le site Web du CABAMC.

Nous devons également publier un rapport sur la rémunération des administrateurs et des membres des comités, de même que les dépenses qui leur sont remboursées (art. 30 du Règlement administratif). Le rapport a été publié sur le site Web.

Loi sur la protection des renseignements personnels et Loi sur l'accès à l'information

Le CABAMC est assujéti à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et à la *Loi sur l'accès à l'information*. Conformément à l'article 94 de la *Loi sur l'accès à l'information* et à l'article 72 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, le CABAMC a présenté, au début de septembre 2025, deux rapports sur ses activités, qui ont été fournis au gouvernement à la fin du mois d'août en vue de leur dépôt au Parlement. Ces rapports ont été déposés le 2 octobre 2025 et publiés sur le site Web du CABAMC par la suite. Dans notre rapport annuel exigé par la *Loi sur l'accès à l'information*, nous avons indiqué que nous avons déclaré tous les renseignements exigés, mais que nous avons déposé en retard certains rapports au cours de la dernière année puisque nous nous attachions à mettre au point nos processus administratifs et à comprendre les exigences en matière de déclarations. Notre processus est désormais finalisé et nous nous assurerons de déposer les rapports avant la date limite, c'est-à-dire dans les 30 jours suivant le mois du remboursement.

Nous avons également déposé les documents de publication proactive sur les frais de déplacement et d'accueil engagés par les membres du Conseil d'administration et le premier dirigeant et registraire. Le dernier rapport, pour le mois de juin 2026, a été déposé.

Loi sur les langues officielles

Le CABAMC estime se conformer à la *Loi sur les langues officielles*.

La directrice des communications, qui joue aussi le rôle de championne des langues officielles pour le CABAMC, continue de surveiller la conformité et d'examiner toute question émergente. Elle participe activement aux communautés de pratique organisées avec l'aide du Centre d'excellence sur les langues officielles (CELO). Le personnel recevra en 2026 deux formations sur les obligations du CABAMC en vertu de la *Loi sur les langues officielles*, dont l'une portera sur la partie IV de la Loi. Le CABAMC a soumis au gouvernement un rapport statistique sur les données relatives à ses effectifs. Le rapport a été soumis le 10 juin, soit avant la date limite du 12 juin 2026.

Nous continuons de perfectionner nos processus en vue de publier la documentation du Conseil dans les deux langues officielles, conformément aux délais établis dans le règlement administratif du CABAMC. L'atteinte de cet objectif s'est avérée difficile pour certaines réunions étant donné les délais d'exécution serrés dans certains cas.

Attestation de conformité

En signant ci-dessous, Juda Strawczynski, premier dirigeant et registraire, et Sean Walker, directeur financier, reconnaissent que les déclarations faites dans la présente note sont exactes et que le CABAMC est en conformité avec toutes les exigences législatives indiquées dans le certificat ci-dessous.

Juda Strawczynski**Premier dirigeant et registraire****Sean Walker, CPA, CGA, CIA****Directeur financier**

¹ **25 (1)** Au plus tard le 31 mars de chaque année, le Collège présente au ministre un rapport de ses activités pour l'année civile précédente.

(2) Le ministre fait déposer un exemplaire du rapport devant chaque chambre du Parlement dans les quinze premiers jours de séance de celle-ci suivant sa réception.

Certificat de conformité législative
CONFIRMATION DES OBLIGATIONS PRÉVUES PAR LA LOI
Pour la période se terminant le 31 juillet 2026

	OBLIGATION À REMPLIR	CONFIRMATION
1.	<i>Loi sur la taxe d'accise (Canada) (incluant la TPS/TVH)</i> Présentation du rapport trimestriel et versement de la taxe nette exigible sur les produits et services	Oui
2.	<i>Loi sur l'assurance-emploi (Canada)</i> Déduction, rétention et soumission des cotisations de l'employeur et des employé(e)s à l'AE (traitées par Wagepoint)	Oui
3.	<i>Loi sur les pensions (Canada)</i> Déduction, rétention et soumission des cotisations de l'employeur et des employé(e)s au RPC (traitées par Wagepoint)	Oui
4.	<i>Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)</i> Déduction, rétention et soumission des salaires (traitées par Wagepoint)	Oui (A)
5.	<i>Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)</i> - Fourniture de l'état de la rémunération payée (T4 et T4A) aux employé(e)s et aux autres personnes rémunérées par le Collège - Production des déclarations auprès de l'ARC avant le 28 février	Oui
6.	<i>Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec – Impôt-santé des employeurs (ISE)/cotisation au Fonds des services de santé (Québec)</i> Rapport et versement de l'ISE ou de la cotisation au FSS	Oui
7.	<i>Loi sur l'assurance parentale – Régime québécois d'assurance parentale (RQAP – Québec)</i> Rapport et versement des cotisations au RQAP	Oui
8.	<i>Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)</i> Production d'une déclaration annuelle de renseignements des organismes sans but lucratif (T1044) d'ici le 30 juin	Oui
9.	<i>Loi sur le CABAMC (Canada)</i> Présentation du rapport annuel du CABAMC au ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie au plus tard le 31 mars	Oui
10.	<i>Loi sur l'accès à l'information</i> - Présentation du rapport annuel du CABAMC au gouvernement au plus tard en septembre - Présentation d'un rapport sur les publications proactives dans les 30 jours suivant la fin du mois précédent	Oui
11.	<i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> Présentation du rapport annuel du CABAMC au gouvernement au plus tard en septembre	Oui

- (A) Nous travaillons actuellement à la modification des relevés RL-1 concernant les avantages imposables associés au régime d'assurance maladie pour les employé(e)s du Québec de 2021 à 2025.

PLAN D'ACTIVITÉS POUR 2026–2028

Projet	Description du projet/livrables	Composante du cadre stratégique	Remarques (septembre 2026)
Interactions avec les parties prenantes	Poursuivre les interactions avec les parties prenantes et mener des activités de sensibilisation régulières auprès des titulaires de permis, de l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada (IPIC), du gouvernement, de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC), d'autres parties prenantes de l'écosystème de la propriété intellectuelle (PI), d'autres organismes de réglementation professionnelle, etc.	Relations et communications	Le CABAMC réglemente les agent(e)s de brevets et les agent(e)s de marques de commerce dans l'intérêt du public et entend le faire en tant qu'organisme de réglementation de confiance qui prend des décisions fondées sur des preuves. La participation des parties prenantes est un élément essentiel pour réglementer la profession de cette manière. Interactions pour la période 2026–2028 : Interactions régulières avec l'OPIC, l'IPIC et Innovation, Sciences et Développement économique (ISDE) en cours. Poursuite de la création d'interactions avec les parties prenantes de l'écosystème canadien de la PI (p. ex. : Collectif d'actifs en innovation, Propriété intellectuelle Ontario et d'autres organismes régionaux de PI) Poursuite des interactions avec d'autres organismes de réglementation canadiens et internationaux réglementant les agent(e)s de brevets et les agent(e)s de marques de commerce (United States Patent and Trademark Office [USPTO], Intellectual Property Regulation Board [IPReg], Australie, Nouvelle-Zélande, etc.) Utilisation des infolettres et des médias sociaux pour des campagnes d'information générales et ciblées Interactions avec les parties prenantes pour la période 2026–2028, y compris des consultations ou des appels à commentaires : - Droits de permis et autres frais du CABAMC (2026) – Terminé - Politique de perfectionnement professionnel continu (PPC) - Politique sur le retour à la pratique active - Politique sur le travail pro bono - Analyse des besoins des consommateur(-trice)s Interactions de janvier à septembre 2026 - Appel à commentaires sur les frais de 2027 – plus de 30 soumissions reçues, dont celle de l'IPIC; sert à éclairer le contexte pour l'établissement des nouveaux droits de permis qui entreront en vigueur en 2027 - Interactions avec l'écosystème ISDE/OPIC/PI : ✓ Participation du CABAMC à la consultation d'ISDE visant à renforcer la certitude juridique dans la

PLAN D'ACTIVITÉS POUR 2026–2028

Projet	Description du projet/livrables	Composante du cadre stratégique	Remarques (septembre 2026)
			prestation et l'administration des services de propriété intellectuelle ✓ Réunion de tout le personnel avec la direction de l'OPIC ✓ Interactions régulières du personnel avec le personnel d'ISDE et de l'OPIC ✓ Présentations du premier dirigeant et de la directrice des communications en anglais et en français dans le cadre d'un webinaire de l'OPIC sur la prévention de la fraude ✓ Présentation conjointe du premier dirigeant et d'Innovate BC dans le cadre d'un webinaire sur le numérique ✓ Communications régulières avec le premier dirigeant de l'IPIC ✓ Présentation du premier dirigeant à la conférence annuelle de l'IP Owners Association (Toronto) - Interactions concernant la réglementation : ✓ Rencontres avec IPReg, Trans-Tasman IP Attorneys Board (en mode virtuel et à Toronto) ✓ Présentation du premier dirigeant dans le cadre d'une conférence sur l'intelligence artificielle dans la réglementation (à Toronto) ✓ Enseignement du cours Principes fondamentaux de la réglementation professionnelle par la registraire adjointe et avocate générale, Réglementation professionnelle, à l'Association canadienne des réglementateurs (ACRR) (en mode virtuel) ✓ Remarques liminaires de l'avocate générale, Réglementation professionnelle lors du symposium régional de CLEAR (Halifax)
Privileège du secret professionnel des agent(e)s de brevets et des agent(e)s de marques de commerce	Soutenir l'évolution continue du privilège du secret professionnel des agent(e)s de brevets et des agent(e)s de marques de commerce d'une manière qui protège les client(e)s dans l'intérêt public. Maintenant que le CABAMC réglemente les agent(e)s de brevets et les agent(e)s de marques de commerce dans l'intérêt du public, le privilège législatif devrait être peaufiné afin de refléter tous les domaines de pratique des agent(e)s de brevets et des agent(e)s de marques de commerce.	Réglementation professionnelle/Relations et communications	Continuer de soutenir les efforts visant à faire évoluer le privilège du secret professionnel des agent(e)s de brevets et des agent(e)s de marques de commerce ✓ Participation du CABAMC à la consultation d'ISDE visant à renforcer la certitude juridique dans la prestation et l'administration des services de propriété intellectuelle ✓ Interactions du CABAMC avec la direction d'ISDE et des député(e)s sur l'importance du privilège agent(e)-client(e)

PLAN D'ACTIVITÉS POUR 2026–2028

Projet	Description du projet/livrables	Composante du cadre stratégique	Remarques (septembre 2026)
Plaintes, enquêtes et discipline	Continuer de recevoir et d'examiner les plaintes à mesure qu'elles se présentent et déterminer des mesures réglementaires appropriées Soutenir le Comité d'enquête et le Comité de discipline dans l'exercice de leurs mandats indépendants.	Réglementation professionnelle	Poursuite de la réglementation professionnelle fondée sur une approche proactive, fondée sur des principes, proportionnée et axée sur l'atténuation des risques; dans la mesure du possible, résolution rapide des problèmes grâce à la procédure de demande liée à la conduite d'un(e) agent(e). Poursuite de l'élaboration des politiques.
Pratique non autorisée	Poursuivre l'examen des questions relatives à la pratique non autorisée à mesure qu'elles se présentent et déterminer des mesures réglementaires appropriées	Réglementation professionnelle	Poursuite des efforts de prévention de la fraude : – « Dénonciation publique » des fraudeur(-euse)s pour prévenir les cas de cyberfraude – Interactions avec d'autres organisations afin de sensibiliser le public aux pratiques frauduleuses – Traitement des questions ponctuelles relatives à la publicité sur le champ d'application des pratiques non autorisées. ✓ Mise à jour continue des mises en garde contre la fraude ✓ Voir les efforts pour prévenir la fraude dans la section sur les interactions avec les parties prenantes
Titulaires de permis et praticien(ne)s étranger(-ère)s – renouvellement annuel des permis	Renouvellement annuel des permis des titulaires de permis et des praticien(ne)s étranger(-ère)s	Réglementation professionnelle	Renouvellement des permis terminé Renouvellements des permis des praticien(ne)s étranger(-ère)s terminés
Rapport annuel des titulaires de permis, sondage sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) et examen des données	Continuer de recueillir des renseignements auprès des titulaires de permis afin d'établir un profil plus précis des professions et des personnes qui les exercent.	Réglementation professionnelle	Lancement réussi du premier rapport annuel élargi des titulaires de permis en 2025. Administration du tout premier sondage volontaire sur l'EDI en 2025. Élaboration du rapport des titulaires de permis pendant la période de renouvellement des permis de 2026 – terminé Analyse des données du rapport des titulaires de permis de 2026 afin de mieux comprendre les tendances dans les professions
Analyse des besoins des consommateur(-trice)s	Collaborer avec le gouvernement et éventuellement d'autres partenaires de la PI pour mieux comprendre les besoins des consommateur(-trice)s et les lacunes et faciliter l'accès aux services	Réglementation professionnelle/Relations et communications	Les organismes de réglementation professionnelle collaborent de plus en plus avec les gouvernements, les groupes de consommateur(-trice)s et d'autres parties prenantes afin d'évaluer les besoins des consommateur(-trice)s en matière de services fournis par les titulaires de permis. L'analyse des besoins des consommateur(-trice)s aidera le CABAMC à déterminer comment il pourrait faciliter l'accès aux agent(e)s

PLAN D'ACTIVITÉS POUR 2026–2028

Projet	Description du projet/livrables	Composante du cadre stratégique	Remarques (septembre 2026)
			de brevets et aux agent(e)s de marques
Politique de perfectionnement professionnel continu (PPC)	Élaborer la politique de PPC conformément à la <i>Loi sur le CABAMC</i> . Elle sera conçue en consultation avec les titulaires de permis.	Perfectionnement professionnel et compétences/Relations et communications	Le public s'attend à ce que les titulaires de permis tiennent leurs connaissances et compétences à jour, et à ce que les organismes de réglementation professionnelle du Canada proposent diverses approches de perfectionnement professionnel continu. Le CABAMC consultera les titulaires de permis pour déterminer la bonne approche.
Politique sur le travail pro bono	Élaborer la politique sur le travail pro bono conformément à la <i>Loi sur le CABAMC</i> . Elle sera conçue en consultation avec les titulaires de permis.	Perfectionnement professionnel et compétences/Relations et communications	Le CABAMC a un rôle à jouer dans la promotion du travail pro bono dans le cadre de son mandat de réglementation dans l'intérêt du public. Le CABAMC a le pouvoir de faire adopter des règlements concernant les « exigences en matière de travail <i>pro bono</i> qui doit être effectué par les titulaires de permis » Le CABAMC étudiera ses mesures visant à encourager le travail pro bono et incitera les titulaires de permis et les parties prenantes à réfléchir à la bonne approche pour promouvoir le travail pro bono au sein des professions.
Politique sur le retour à la pratique active	Élaborer et mettre en œuvre une politique qui utilise une approche basée sur le risque pour les agents souhaitant reprendre une pratique active après 3 ans d'inactivité. Elle sera conçue en consultation avec les titulaires de permis.	Perfectionnement professionnel et compétences/Relations et communications	Les titulaires de permis du CABAMC deviennent des agent(e)s inactif(-ve)s de catégorie 4 pour plusieurs raisons, mais ces agent(e)s peuvent retourner à la pratique active n'importe quand. C'est un fait bien reconnu que les connaissances et compétences peuvent se perdre lorsqu'elles ne sont pas régulièrement mises en pratique. Cette politique s'appliquerait également aux agent(e)s dont le permis a été suspendu et vient d'être rétabli.
Formation : Formation des titulaires de permis et élaboration de ressources	Continuer de renforcer la formation de tous les titulaires de permis sur l'éthique, le Code de déontologie, la gestion de la pratique et des risques.	Perfectionnement professionnel et compétences	Le renforcement de la formation passera par les demandes de renseignements sur la déontologie et les articles sur l'éthique, des modules de formation en ligne (comme la nouvelle formation en trois parties sur le Code de déontologie), etc.
Voies d'accès au permis d'exercice : améliorations de la formation pratique supervisée	Appliquer les recommandations issues des consultations sur les voies d'accès au permis (2024). Mettre l'accent sur l'élaboration de ressources pour les superviseur(e)s et les agent(e)s en formation.	Perfectionnement professionnel et compétences	Mise en œuvre de changements opérationnels pour améliorer le programme de formation pratique supervisée. Élaboration de ressources de formation pour soutenir les superviseur(e)s et les agent(e)s en formation. Nomination du Groupe de travail et élaboration de ressources provisoires qui sont maintenant à l'étape de la traduction et de la conception. Publication prévue au milieu de 2027 (au plus tard).
Voies d'accès au permis d'exercice : Exploration de	Trouver de nouvelles voies potentielles d'accès au permis d'exercice qui faciliteraient l'entrée dans les professions pour les personnes qui	Perfectionnement professionnel et compétences	Recherche d'autres ressources potentielles et voies d'accès au permis d'exercice en cours. Actuellement, la priorité est accordée à la prise en compte des besoins liés aux

PLAN D'ACTIVITÉS POUR 2026–2028

Projet	Description du projet/livrables	Composante du cadre stratégique	Remarques (septembre 2026)
nouvelles voies potentielles d'accès au permis d'exercice	arrivent à démontrer des compétences de base lors des examens		ressources et à la formation. Le CABAMC continue d'interagir avec les parties prenantes de l'écosystème canadien de la PI, tout en poursuivant la cartographie et le perfectionnement de la formation en PI. Le CABAMC continue également d'interagir avec d'autres organismes de réglementation des agent(e)s de brevets et des agent(e)s de marques de commerce, ainsi que des établissements de formation (comme l'IPIC).
Prestation d'examens	Continuer d'élaborer et de faire passer des examens de compétence équitables et défendables sur le plan psychométrique	Perfectionnement professionnel et compétences	Examens de connaissances théoriques d'hiver : Examen de connaissances théoriques sur les marques de commerce – Donné le 10 février 2026 Examen de connaissances théoriques sur les brevets – Donné le 24 février 2026 Examens de connaissances théoriques du printemps : Examen de connaissances théoriques sur les marques de commerce – 26 mai 2026 Examen de connaissances théoriques sur les brevets – 9 juin 2026 Examens des connaissances appliquées : Examen des connaissances appliquées des agent(e)s de marques de commerce – 9 et 10 septembre 2026 Examen des connaissances appliquées des agent(e)s de brevets – 19 au 22 octobre 2026 Examen des spécifications de l'examen : mai à juillet 2026
Ressources humaines	- Embaucher une personne pour aider dans les activités sur le perfectionnement professionnel et les compétences (2026) - Effectuer une évaluation du marché pour maintenir l'équité et la compétitivité du marché (à déterminer) - Continuer de travailler avec le personnel sur le programme d'excellence du rendement (annuel)	Infrastructure organisationnelle et réglementaire	Nouveau membre du personnel embauché et entré en fonction au premier trimestre de 2026 Évaluation de marché réalisée en 2026 – début des travaux à l'été 2026 et achèvement du projet à la fin de 2026, avant le budget de 2027 Participation au Programme d'excellence du rendement au cours de l'été 2026 avec tout le personnel
Formation du personnel	Fournir au personnel des formations annuelles dans le cadre de conférences et de déjeuners-conférences.	Infrastructure organisationnelle et réglementaire	Une journée de formation du personnel en personne en avril 2026; dîner-causerie à l'été sur les langues officielles Formation polyvalente (été 2026) sur les interventions en cas de pratique non autorisée et le soutien du Comité de

PLAN D'ACTIVITÉS POUR 2026–2028

Projet	Description du projet/livrables	Composante du cadre stratégique	Remarques (septembre 2026)
			discipline Participation de tout le personnel à la conférence annuelle du RCOR (Montréal, automne 2026) Prochaine formation du personnel – À déterminer
Stratégies en matière d'EDI et de réconciliation avec les Autochtones	Continuer d'élaborer les stratégies du CABAMC en matière d'EDI et de réconciliation avec les Autochtones Développer des approches de l'EDI basées sur 3 domaines d'activité interdépendants : 1. Gouvernance et fonctionnement du CABAMC : gouverner et gérer le CABAMC de manière à ce que l'EDI et la réconciliation avec les Autochtones soient prises en compte 2. Compétences et normes des agent(e)s de marques de commerce et des agent(e)s de brevets : Éducation et formation en matière de compétence culturelle, conformément aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation 3. Entrée dans la profession : Efforts visant à établir et à soutenir une profession d'agent(e) de marques de commerce et d'agent(e) de brevets qui reflète la population du Canada; élimination des obstacles déraisonnables à l'entrée	Infrastructure organisationnelle et réglementaire/Perfectionnement professionnel et compétences	Gouvernance et activités du CABAMC : – Poursuite de la formation du personnel sur l'EDI et la réconciliation – Poursuite de l'examen des approches opérationnelles en matière d'EDI et de réconciliation Compétences : – Aider les titulaires de permis à comprendre et à respecter le Code de déontologie. – Poursuite de la formation des professions sur les profils de compétences techniques et professionnelles du CABAMC – Examen des ressources éducatives sur les compétences culturelles proposées aux professions Entrée dans la profession : – Examen continu et amélioration des procédures afin de garantir des voies d'accès aux professions équitables, transparentes et défendables – Fournir des mesures d'adaptation aux titulaires de permis dans diverses circonstances liées aux droits de la personne, à l'EDI et aux principes d'équité.
Élaboration continue de l'infrastructure réglementaire	Continuer de mettre en place des systèmes de réglementation supplémentaires, particulièrement en ce qui concerne les plaintes et la gestion des données sur les pratiques non autorisées, ainsi que certaines améliorations de l'expérience utilisateur.	Infrastructure organisationnelle et réglementaire	En cours.
Cadre de mesure du rendement/mesure des résultats	Poursuivre l'élaboration d'un cadre qui mesure et rend compte, de façon normalisée, de la façon dont nous agissons dans l'intérêt public. Élaboration et mise en œuvre d'un tableau de bord	Infrastructure organisationnelle et réglementaire	En cours. Prise en compte des données du rapport annuel sur les titulaires de permis ainsi que les données relatives à la réglementation professionnelle lors de leur transfert total sur inTouch.
Gestion des risques	Maintenir et mettre à jour la gestion des risques	Infrastructure organisationnelle	En 2026 : Participation du personnel à des exercices

PLAN D'ACTIVITÉS POUR 2026–2028

Projet	Description du projet/livrables	Composante du cadre stratégique	Remarques (septembre 2026)
réglementaires et opérationnels/Plans d'intervention d'urgence	réglementaires et opérationnels ainsi que les plans d'intervention d'urgence	et réglementaire	d'intervention d'urgence sur table au cours de l'été 2026 En 2026 : Poursuite des interactions avec le Comité de la vérification et des risques et le Conseil d'administration au sujet de la gestion des risques
Politique sur la conservation des documents	Élaborer une stratégie de gestion des documents qui fournira une structure de gouvernance de l'information permettant de gérer avec succès les renseignements du Collège. Le Collège est organisme fédéral, donc cette structure doit être conforme aux règlements de Bibliothèque et Archives Canada (BAC). Autorisation de disposition de BAC Classification des documents et délais de conservation	Infrastructure organisationnelle et réglementaire	En cours.
Déclaration réglementaire : Protection des renseignements personnels et accès à l'information – Rapports annuels	Fournir des données sur le rendement des programmes d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels du CABAMC. Soumission au Secrétariat du Conseil du Trésor Présenter les rapports annuels au Parlement concernant l'application de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Dépôt des rapports au Parlement Publication sur le site Web du CABAMC	Infrastructure organisationnelle et réglementaire	Présentations et dépôt du rapport annuel en été et en automne, respectivement. Le Rapport annuel 2025, ainsi que les rapports exigés par la Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels ont été présentés à ISDE conformément à nos obligations. Les données des effectifs ayant trait aux langues officielles ont été soumises au Conseil du Trésor, conformément à notre obligation annuelle.
Responsabilité financière : Processus budgétaire annuel	Élaborer le budget annuel avec la contribution du Comité de vérification et des risques et celle du Conseil d'administration	Gouvernance	Cycle budgétaire : de septembre à décembre pour le budget de l'année suivante. Modification du calendrier annuel de l'indice des prix à la consommation (IPC), passant d'octobre à septembre pour les changements relatifs aux droits (modification du Règlement administratif requise). Le CABAMC s'attend à ce que les modifications au Règlement administratif entrent en vigueur comme prévu pour la réduction des droits le 1 ^{er} janvier 2027.
Responsabilité financière : Examen des droits de permis et autres frais du CABAMC	– Ajuster les droits de permis annuels, après consultation, afin de fournir au CABAMC les ressources nécessaires à la réalisation de son mandat	Gouvernance/Relations et communications	Janvier-février 2026 : Appel à commentaires du CABAMC concernant des modifications potentielles aux droits. Juin 2026 : Le Conseil d'administration approuve les droits qui entreront en vigueur le 1 ^{er} janvier 2027 sous réserve des

PLAN D'ACTIVITÉS POUR 2026–2028

Projet	Description du projet/livrables	Composante du cadre stratégique	Remarques (septembre 2026)
	– Mettre en œuvre les modifications du Règlement administratif concernant les droits		modifications nécessaires apportées au préalable au Règlement administratif. Été 2027 : Collaboration avec le ministère de la Justice et confirmation que les modifications devraient être apportées au Règlement administratif avant l'entrée en vigueur des nouveaux droits le 1 ^{er} janvier 2027.
Rapport annuel	Élaborer un rapport annuel du CABAMC en anglais et en français et le soumettre au ministre	Gouvernance	Présentation annuelle des rapports avant le 31 mars. Rapport soumis en mars 2026 et déposé au Parlement en mai 2026.
Assemblées générales annuelles	Assemblée générale annuelle du CABAMC en personne (Ottawa)	Gouvernance	En juin 2026, le CABAMC a fêté le cinquième anniversaire de son entrée en vigueur.
Réunions des membres du Conseil et des comités	Assurer la tenue de réunions des membres du Conseil et des comités : - Documents du Conseil d'administration en anglais et en français pour permettre une prise de décision efficace et transparente dans l'intérêt du public - Documents des comités pour permettre une prise de décision efficace	Gouvernance	En cours. - Réunions publiques du Conseil d'administration : en général, 3 à 4 fois par an - Réunions de planification stratégique (administrateur[trice]s, personnel, autres personnes si nécessaire, à huis clos) au besoin : habituellement 1 à 2 fois par an - Réunion des comités statutaires une fois par an (minimum) au sujet des politiques, puis selon les besoins - Gouvernance : Organisation des réunions du Comité de la vérification et des risques conformément à son plan de travail et selon les besoins du Conseil d'administration
Formation et éducation du Conseil et des comités	Évaluer les besoins de formation et d'éducation du Conseil et des comités et mettre en place une formation appropriée, au besoin	Gouvernance	- En cours. Amélioration de la formation des administrateurs(-trices); le CABAMC continue d'évoluer avec le soutien d'un personnel complet. - Orientation des administrateur(-trice)s lors de l'élection, de la nomination par acclamation ou la nomination d'un nouveau(-elle) administrateur(-trice). - Élaboration de la formation du Comité d'enquête et du Comité de discipline avec les président(e)s des comités.
Élections au Conseil et orientation des nouveaux(-elles) administrateur(-trice)s	Les titulaires de permis peuvent voter pour élire un(e) administrateur(-trice).	Gouvernance	Achèvement prévu en 2025. Agent(e)s de marques de commerce et agent(e)s de brevets élu(e)s. Prochaines élections prévues pour le printemps 2027 et le printemps 2028.
Nominations ministérielles au Conseil	Prochaines nominations – calendrier à déterminer Fournir une rétroaction du CABAMC à	Gouvernance	Le CABAMC continue de travailler avec le gouvernement du Canada concernant les nominations ministérielles.

PLAN D'ACTIVITÉS POUR 2026–2028

Projet	Description du projet/livrables	Composante du cadre stratégique	Remarques (septembre 2026)
et orientation des nouveaux(-elles) administrateur(-trice)s	Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) concernant les compétences requises lors des nominations Offrir une séance d'orientation à l'intention des nouveaux(-elles) administrateur(-trice)s		
Nominations des membres des comités	Les postes vacants au sein des comités sont pourvus en fonction des matrices de compétences	Gouvernance	Recrutement et nominations des membres des comités en cours.
Évaluation du(de la) premier(-ère) dirigeant(e)	Supervision annuelle du Groupe de travail sur la gestion du rendement et de la rémunération du(de la) premier(-ière) dirigeant(e) et du Conseil	Gouvernance	Participation du Groupe de travail à cette tâche de janvier à l'automne 2026.
Évaluation du Conseil d'administration	Cadre d'évaluation du Conseil d'administration	Gouvernance	– Évaluation du Conseil, y compris des sondages auprès des administrateur(-trice)s après chaque réunion; évaluation annuelle de l'administrateur(-trice); d'autres évaluations peuvent être envisagées au besoin
Évaluation (annuelle) des comités	Évaluation des comités	Gouvernance	Administration du sondage sur l'autoévaluation au début de l'année 2026 pour la première fois.
Vérification du CABAMC	Vérification des états financiers États financiers vérifiés et rapport de vérification	Gouvernance	Vérification annuelle lors du premier trimestre Vérification financière annuelle achevée. États financiers vérifiés et rapport de vérification approuvés en mars 2026.